



A Porte-de-Savoie le mercredi 27 octobre 2021

Mesdames, Messieurs,
les Conseillers municipaux

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

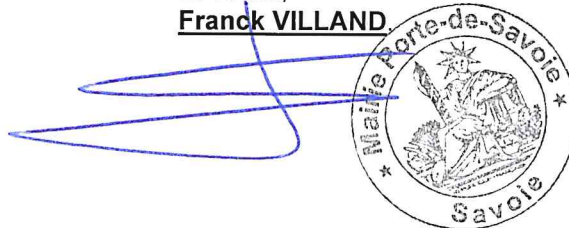
Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal de la commune de Porte-de-Savoie, qui se tiendra le :

**Mardi 2 novembre 2021
à 19h00**

Mairie Porte-de-Savoie
Salle du conseil municipal
77, place de la mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,
Franck VILLAND



Ordre du jour de la séance :

1. Intervention/présentation :
 - 1.1. Service de l'eau potable Les Marches : présentation et adoption du rapport annuel sur la qualité du service 2020 (intervention de M. BIOT du bureau d'études JCB Assistance).
 - 1.2. Service de l'eau potable Francin : présentation et adoption du rapport annuel sur la qualité du service 2020 (intervention de M. BIOT du bureau d'études JCB Assistance).
2. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2021.
3. Affaires domaniales et foncières : achat d'une parcelle de terrain à M. Garcin dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piéton.
4. Finances communales :
 - 4.1. Examen et approbation de la décision modificative n°2 (budget principal)
 - 4.2. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - 4.3. Fixation du montant des attributions de compensation 2021
5. Ressources humaines :
 - 5.1. Approbation du renouvellement de la convention d'adhésion au service Intérim du Centre de gestion de la Savoie

- 5.2. Adhésion à la convention de participation mise en œuvre par le Centre de gestion en vue de la couverture du risque « Prévoyance » des agents communaux et fixation du montant de la participation employeur.
6. Affaires générales : création de 6 postes d'agent recenseur et fixation de leur rémunération (campagne recensement 2022).
7. Pôle Enfance Education : approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 établie entre la CAF de la Savoie, la Communauté de communes Cœur de Savoie et les communes de Montmélian, Saint-Pierre, La Rochette-Val-Gelon et Porte-de-Savoie et de la convention d'objectifs et de financements s'y rattachant.
8. Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS Champlong Biogaz concernant l'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets non dangereux sur le territoire de la commune.
9. Décisions du Maire prises par délégation